

SÉNAT

DEUXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1982 - 1983

Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 7 juillet 1983.
Enregistrée à la Présidence du Sénat le 8 septembre 1983.

PROPOSITION DE LOI

sur l'enseignement de l'histoire,

PRÉSENTÉE

par M. Jean CLUZEL,

Sénateur.

(Renvoyée à la Commission des Affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le présent et l'avenir d'un pays ne sauraient être compris si l'on ignore son passé. Ce n'est pas parce que cette vérité élémentaire est souvent méconnue aujourd'hui qu'elle est moins évidente.

La III^e République avait fait de l'histoire de France la base même de la culture populaire et de la formation civique. Cet enseignement, par une suite de réformes insuffisamment réfléchies, a été remis en cause à tous les niveaux.

Dès 1963 l'histoire disparaît ou perd beaucoup de son importance dans les concours des écoles d'élèves officiers des armées de terre, de mer et de l'air. En 1965, elle ne figure plus dans les dossiers d'orientation pour le passage de 3^e en seconde. La même année, son coefficient diminue au baccalauréat, ainsi que l'horaire qui lui est assigné dans les terminales scientifiques, et elle disparaît des terminales techniques. En 1977 enfin, l'horaire d'histoire en 6^e et en 5^e est diminué de 15 % au profit de l'économie.

Mais c'est dans l'enseignement primaire que le recul apparaît le plus spectaculaire. Avant 1969, l'histoire disposait de deux leçons de trente minutes par semaine. Après cette date, elle disparaît en tant que telle, pour être fusionnée avec la géographie et diverses autres matières au sein des « activités d'éveil », dont le contenu n'a fait l'objet d'instructions pour le cours préparatoire et le cours élémentaire qu'en 1977, et n'a jamais été précisé pour le cours moyen. L'histoire a ainsi été complètement abandonnée par beaucoup d'instituteurs. Au cours d'une enquête réalisée en 1975 par l'Ecole Nationale Supérieure de Saint-Cloud, un tiers avouait n'en faire jamais, et un quart irrégulièrement. Ceci s'explique sans doute, pour une large part, par le fait que l'histoire ne prenait alors que 1 % du temps de leur formation de base (proportion doublée depuis sur intervention de l'Inspection générale).

Cette diminution quantitative de l'enseignement de l'histoire s'est accompagnée d'un déclin qualitatif, essentiellement dû à l'abandon de l'étude chronologique des événements.

Les anciens programmes étant accusés de faire trop appel à la mémoire et pas assez à la compréhension, on a substitué à la méthode traditionnelle d'autres se limitant à certaines périodes d'apogée, ou encore faisant appel à l'enseignement thématique (par exemple, l'agriculture ou les transports à travers les âges).

Les meilleurs esprits reconnaissent aujourd'hui les défauts de ces innovations. Selon M. Philippe Gut, Secrétaire de la Société d'Histoire moderne, « en histoire, les apogées sont inintéressants. Ce qui est important, c'est de savoir comment on est arrivé à cet apogée, et seule l'étude des crises permet précisément de le comprendre ».

Quant à l'enseignement thématique, M. Jacques Le Goff, Directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes et l'un des membres les plus en vue de la nouvelle école historique française, le juge en ces termes : « Isolée, l'évolution des moyens de transport du néolithique au XX^e siècle ne signifie rien (le char antique, la diligence, l'avion

ne se sont pas créés eux-mêmes). Ce qui existe, ce sont des sociétés globales, et c'est dans ce cadre qu'il faut étudier les techniques, la vie matérielle. »

Le même historien dénonce également la médiocrité des manuels, qu'il n'hésite pas à qualifier, du moins en ce qui concerne ceux du premier cycle, de « simplistes, approximatifs et schématiques ».

C'est ainsi que les nouveaux programmes ont papillonné d'un sujet à l'autre si bien qu'il était impossible de situer chaque fait étudié dans une vue d'ensemble de l'évolution de l'humanité.

Mais le plus grave est le sacrifice d'une partie de notre histoire nationale au profit d'événements concernant d'autres régions du Globe. Sans doute est-il nécessaire de s'intéresser à ce qui s'est passé ailleurs que sur notre sol, et de cet impératif nouveau devrait résulter un agrandissement de la place de l'histoire dans la formation scolaire. Mais, ainsi que le note fort justement notre collègue le Président Edgar Faure, si l'on considère « tous les pays qui recherchent, notamment en Afrique, à revivifier leurs modes anciens de civilisation et de culture (...), pourquoi la France serait-elle la seule à oublier son identité et à priver chaque Français de cet effort de consistance psychologique ? ».

Pour M. Michel Debré, « l'histoire, c'est d'abord la chronologie : la chronologie a disparu. L'histoire, ce sont encore des récits : il n'y a plus de récit. C'est aussi la relation de faits et d'événements, c'est faire connaissance avec de grands hommes tout autant que s'imprégner d'idées. Or, à la faveur de l'introduction des disciplines dites d'éveil, on a abandonné l'histoire-géographie dans l'enseignement primaire. Certes, on apprend à Domrémy, à Orléans ou à Rouen qui est Jeanne d'Arc, mais elle est présentée aux enfants comme une figure locale. Quant aux enfants des autres villes, ils ignorent qui elle est. Dans les lycées et les collèges, les programmes se résument à des conceptions d'ordre très général et l'on a supprimé la notion capitale de formation de notre peuple..., pourtant, sans histoire nationale, il n'est pas de citoyens... sans connaissance de l'histoire de France, il n'est pas de démocratie française, il n'est pas de politique républicaine ».

Plus récemment, notre collègue M. André Rabineau, dans l'exposé des motifs de sa proposition de loi n° 195, déplorait que « l'histoire ne donne plus les repères indispensables pour que les jeunes Français aient une conscience précise de leur identité nationale et culturelle ni la cohérence nécessaire pour qu'ils puissent maîtriser le flot d'informations chaotiques dispersées par les moyens

de communication modernes. Un tel déracinement ne peut que livrer la jeunesse aux manipulations totalitaires et creuser le fossé entre les générations ».

Ce sentiment n'est pas propre aux parlementaires de l'opposition. Pour M. Louis Mexandeau, « il n'y a d'histoire que celle qui respecte la continuité chronologique ». Et il n'a pas hésité à dénoncer « ces manuels indigents, souvent ineptes, qui, sous prétexte de regroupement thématique, inculquent à la jeunesse l'oubli du passé national, pratiquent le nivellement des valeurs, répandent le pessimisme et la résignation ».

C'est la même volonté idéologique qu'a cru déceler Mme Hélène Constant, du parti communiste, dans le déclin des enseignements de l'histoire, de la géographie et de la philosophie « coupables de former cet esprit critique qui serait responsable d'une opposition, d'une contestation scolaire..., d'apprendre aux jeunes à réfléchir et à juger par eux-mêmes ».

Nous retiendrons, pour notre part, de ces diverses déclarations qu'une volonté commune de réhabilitation de l'enseignement de l'histoire se manifeste d'un bout à l'autre de l'échiquier politique.

Ce point de vue est partagé par les historiens eux-mêmes. D'après l'association des professeurs d'histoire et de géographie, qui compte près de 10 000 membres, « il faut le répéter : de même qu'un individu amnésique est un individu malade, une société ne peut vivre sans histoire. Il n'y a de sens du présent que si le passé est repris en compte, interrogé sans relâche. C'est une vérité d'évidence qu'il est pourtant bon de rappeler au moment où l'on s'acharne à nous faire perdre la mémoire. L'histoire a été chassée de l'enseignement secondaire, où des programmes anémiés la vouent à la décoration, elle introduit à l'exotisme sans donner les moyens élémentaires de réfléchir. Et qui, demain, l'enseignerait au moment où le recrutement de professeurs atteint des chiffres dérisoires ? Qui la renouvellera si les jeunes chercheurs n'ont plus même l'espoir d'un emploi ? Entendons-nous : on ne plaide pas ici la défense d'une discipline ni d'une corporation, mais pour que, dans l'apprentissage scolaire comme dans la recherche avancée, un certain nombre de questions restent posées. »

La restauration qui s'impose de l'histoire dans les programmes obligerait à revoir le problème de la formation des enseignants : « L'obstacle n'est pas aujourd'hui, écrit un professeur, M. R. Joutard, dans la définition d'objectifs et de méthodologies, mais dans les hommes, tant il est vrai que les meilleures instructions du monde entre les mains inexpérimentées engendrent des catastrophes :

or, à la suite d'une grave méconnaissance ministérielle, depuis vingt ans, de l'importance de la formation initiale et surtout continue, il y a beaucoup d'enseignants inexpérimentés qui, au mieux, savent apprendre l'histoire comme ils l'ont apprise. Là réside un des principaux éléments de la crise de l'enseignement de l'histoire, qui ne peut être réglée en quelques mois. »

Quant au Gouvernement lui-même, il a pris conscience du problème puisqu'il a chargé M. René Girault, professeur d'histoire à l'Université Paris-X - Nanterre, de lui soumettre un rapport sur la réforme de l'enseignement de l'histoire, rapport qui a été remis comme prévu en août 1983.

A la veille de déposer cette proposition de loi sur le bureau du Sénat, nous apprenions qu'au cours du Conseil des Ministres du 31 août 1983, M. le président de la République s'était déclaré « scandalisé et angoissé », s'élevant contre les « carences de l'enseignement de l'histoire » qui conduisent à la « perte de la mémoire collective des nouvelles générations ». Ainsi, sur le constat, la multiplicité des opinions permet de prendre la mesure exacte du danger.

Si l'on voulait un résumé des raisons qui plaident en faveur de la place de l'histoire à tous les niveaux de l'enseignement, on pourrait l'emprunter à la rigoureuse conclusion que M. le professeur Duroselle, membre de l'Institut, donnait à un article de 1982 intitulé « L'histoire nationale, élément essentiel de la culture » :

« — L'histoire, qui nous révèle empiriquement l'évolution des hommes et des sociétés, et qui nous décrit sans cesse l'implacable mélange de sa raison et de son irrationalité, est par excellence une discipline formatrice ;

« — l'histoire est facile d'accès, même pour les petits enfants, à condition de leur parler de Vercingétorix ou de Christophe Colomb, plutôt que des cycles A et B de Simonet ;

« — l'histoire nationale, sous toutes ses formes, est plus immédiatement accessible et doit servir de fil conducteur dans l'enseignement, de l'école primaire au baccalauréat ;

« — l'histoire nationale a, par rapport à celle des autres pays, l'avantage d'expliquer aux Français de tous âges ce qu'ils voient le plus communément. Son rôle est majeur dans une civilisation de loisirs ;

« — l'histoire, comme toutes les disciplines, suppose un effort combiné de mémoire et de compréhension. Cet effort peut être demandé à tout âge, et notamment aux petits. Il implique la nécessité de donner à l'étude des sociétés un cadre chronologique. »

De son côté, M. Pierre Chaunu, professeur à l'Université de Paris-Sorbonne et membre de l'Institut, déclarait dans un dossier du « Monde de l'Éducation » de septembre 1983 :

« — De même que les hiérophanies sont les repères de l'espace de nos lointains ancêtres chasseurs en groupes, de même nous avons besoin, pour communiquer, entre la béance de l'après et la béance de l'avant, d'un commun repérage du temps ;

« — j'avais, en 1950, fondé de grands espoirs dans l'enseignement de la vieille histoire. L'échec est venu de la colossale inculture des relais. Et d'un excès de hâte. Il ne fallait pas briser le cadre, mais le dilater, l'infléchir, l'enrichir, le nuancer. Procéder comme l'avaient fait en leur temps Michelet, de 1830 à 1869, et Lavisse, qui avait su si bien innover sans rompre ;

« — on ne construit rien sur la rupture. Il faut que la mémoire des fils coïncide, dans une vaste zone de recouvrement, avec celle des pères. »

Aux termes de l'article 34 de la Constitution, « la loi détermine les principes fondamentaux... de l'enseignement ».

Le législateur doit donc prendre ses responsabilités dans ce domaine. C'est ce à quoi nous vous invitons en vous demandant d'adopter la présente proposition de loi.

PROPOSITION DE LOI

Article premier.

L'enseignement de l'histoire est assuré dans tous les établissements qui dispensent une formation primaire ou secondaire.

Art. 2.

Au cours de leur scolarité obligatoire, les élèves reçoivent un enseignement sur les faits essentiels de l'histoire de France et sur les personnalités les plus importantes suivant une chronologie continue leur permettant de comprendre la formation et l'évolution de la nation.

Cet enseignement comprend également des développements sur l'histoire de l'Europe et du reste du monde, ainsi que des éléments sur l'histoire des faits économiques et sociaux.

Art. 3.

L'histoire constitue une matière obligatoire dans toutes les options du baccalauréat.

Art. 4.

Toutes les personnes appelées à enseigner l'histoire reçoivent une formation adaptée aux exigences de cet enseignement, telles qu'elles résultent de la présente loi.